



La production de déchets de certaines festivités peut se compter en centaines de kilos, jusqu'en dizaines de tonnes ... qu'il faut ensuite évacuer.

Ipalle vous met à disposition gratuitement du matériel de tri afin de répondre à l'obligation de tri des associations (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets : <http://environnement.wallonie.be/FAQ-arrete-tri-05032015.pdf>).

Wallonie Picarde :

- Poubelles PMC 240 L
- Poubelles déchets ménagers résiduels OM 240 L
- Corbeille à papier 32 L
- Bio seau pour déchets organiques 25 L

Wapi: plus d'informations sur le prêt gratuit de ce matériel via zerodechet@ipalle.be

Sud-Hainaut :

- Poubelles PMC 240 L
- Poubelles déchets ménagers résiduels OM 240 L.
- Conteneurs déchets ménagers résiduels 1.100 litres : sur demande spécifique
- Bio seau pour déchets organiques 25 L
- Papiers/cartons : sur demande spécifique

SH: plus d'informations sur le prêt gratuit de ce matériel via info.sud.hainaut@ipalle.be

QUELS SONT LES AVANTAGES DU KIT DE TRI ?

Des avantages environnementaux et sociaux

- Une sensibilisation et un rappel des bons gestes de tri auprès des exposants et visiteurs
- Plus de matière récoltées et remises « dans la boucle » = moins d'utilisation de ressources et de matières premières
- Une amélioration de la qualité des matières triées en amont permet ensuite une meilleure valorisation finale via les bonnes filières de traitement
- Un site plus propre, une réduction de l'effort, du temps et du coût de nettoyage pendant et après les festivités
- Une éco-exemplarité et éco-responsabilité des pouvoirs publics et organisateurs.

Le saviez-vous ?

670 cannettes d'aluminium récoltées = 1 vélo !



COMMENT OBTENIR UN KIT DE TRI ?

Rien de plus simple !

- Faites votre choix en termes de contenants nécessaires à la bonne organisation de votre festivité. La location est gratuite, seuls les sacs à disposer dans les contenants sont obligatoires et payants.
- Wallonie picarde: Complétez le bon de commande et envoyez-le à zerodechet@ipalle.be
- Sud-Hainaut: Complétez le bon de commande et envoyez-le à info.sud.hainaut@ipalle.be

Vous ne savez pas transporter le matériel ?

- Wapi : nous pouvons tout vous livrer ! Les conditions sont consultables sur le bon de commande.
- SH : nous livrons uniquement les conteneurs DMR 1.100L (tarif à valider lors de la commande).

COMMENT EVACUER LES DECHETS RECOLTÉS ?

LES DECHETS DOIVENT ÊTRE CORRECTEMENT TRIÉS ET EVACUÉS PAR VOS PROPRES MOYENS.

Les asbl, écoles et associations peuvent obtenir gratuitement 3 cartes d'accès au recyparc afin d'évacuer gratuitement certains déchets. Plus d'informations sur <https://www.ipalle.be/la-carte-dacces/> ou via l'adresse pacpmc@ipalle.be.

Si certains déchets sont déposés lors de la collecte en porte-à-porte, les règles de dépôt restent les mêmes que celles des citoyens (voir calendrier de collecte). Certaines communes aident également à l'évacuation ; prenez directement contact avec la vôtre !

S'il s'agit d'un évènement de grande ampleur qui génère beaucoup de déchets, il est également possible de passer via le collecteur privé de votre choix.

	RECYPARC		COLLECTES EN PORTE A PORTE	
	Evacuation	Tarif	Evacuation	Tarif
PMC	X	Gratuit		
P/C	X	Gratuit	X	Gratuit
DMR			X	Gratuit
Déchets organiques	X	2 € / dépôt 25L		

POUR LE BON SUIVI DU SERVICE ... NOUS COMPTONS SUR VOUS !

En échange de ce support, un **rapport sur les quantités et la qualité des déchets produits par les visiteurs** et évacués par vos soins, doit être remis en fin de festivité. Ceci afin de pouvoir mieux vous conseiller lors de votre prochaine édition mais également de nous améliorer dans le service qui vous est fourni. Merci de prendre le temps de remplir et de nous transmettre le document qui vous sera fourni.